



1. GENERALITES

PRINCIPE : le CREA organise conjointement aux championnats d'Alsace CSO AMA/PRO, un critérium PRO 3 destiné aux licenciés de la division PRO sur une hauteur de 1,25 m.

EPREUVE : le critérium d'Alsace CSO PRO 3 se court sur une épreuve unique de type PRO 3 GP au barème A à temps différé.

L'épreuve support de ce critérium aura lieu lors du week-end des Championnats d'Alsace CSO AMA/PRO du 6 au 8 octobre 2017 dans les installations des Ecuries du Dachsbühl à COLMAR. En temps utiles, les informations figureront sur FFEcompét.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Pour prétendre figurer au classement du critérium PRO 3, le cavalier doit être titulaire d'une licence PRO prise au titre du CRE ALSACE ou avoir un domicile basé en Alsace notifié sur sa licence en cours de validité au moment des épreuves.

- Un seul championnat ou critérium PRO sur le week-end (un cavalier courant le championnat PRO 2 ne pourra courir le critérium PRO 3). Attention, un cavalier courant le championnat PRO 2 (ou d'autres épreuves) pourra toutefois participer à l'épreuve PRO 3 (et y être classé) sans pour autant participer au classement du critérium.

- Les cavaliers montant plusieurs chevaux devront, avant le début de l'épreuve, obligatoirement déclarer auprès du jury celui avec lequel ils concourent pour le critérium. Si aucune déclaration n'est faite, le premier parcours effectué sera pris en compte comme couple-critérium.

Les engagements terrain ou invitations sont à la discrétion de l'Organisateur. Dans tous les cas, il appartient aux cavaliers de vérifier, avant la clôture des engagements, qu'ils satisfont bien aux conditions du présent règlement.

3. NORMES TECHNIQUES

Les normes techniques sont celles d'une épreuve PRO 3 GP (1,25 m) jugée au barème A à temps différé.

4. TITRES ET CLASSEMENTS

- Est déclaré vainqueur du critérium d'Alsace CSO PRO 3, le couple-critérium étant le mieux classé dans l'épreuve support. En cas d'égalité de points et de temps pour l'une des places du podium, le classement permanent FFEcompét des cavaliers PRO (au jour de l'épreuve) départagera les concurrents.

- Le classement de l'épreuve support pourra être différent de celui du critérium PRO 3. Les remises des prix s'effectueront en tenue conformément aux indications du jury. Un cavalier absent ou ne respectant pas ces indications pourra être privé de ses attributions.

5. DIVERS

- Les montants des engagements et dotations figureront sur le programme du concours à consulter sur FFEcompét.

- Les cavaliers hors région pourront participer à l'épreuve mais ne seront pas pris en compte pour le classement du critérium.

Le CRE ALSACE se réserve le droit de modifier le présent règlement si les conditions l'exigent.

En cas de litige, seul le CRE ALSACE est apte à juger en dernier ressort.